

Plus privilégiés que les enfants de l'ancienne loi, non seulement il nous est permis d'invoquer le nom du Seigneur, mais nous devons l'invoquer afin de lui rendre nos hommages et d'obtenir la plénitude de ses grâces. Il importe toutefois que nous le prononcions avec les mêmes sentiments qui animent les anges et les saints, lorsque, prosternés devant le trône du Très Haut et tremblants de crainte, ces esprits célestes répètent sans cesse : «Saint, saint, saint, est le Seigneur, Dieu des armées.»—*Isaïe, VI, 3.*

Dans son livre des Psaumes, David, sous mille formes de langage aussi sublimes les unes que les autres, peut également nous servir de modèle : «Exaltez avec moi le Seigneur ; célébrons ensemble son nom»—*Ps. XXX III. 4.* «Je chanterai le nom de Jéhovah, le Très-Haut.»—*Ps. VII. 18.* Que la confiance et l'amour nous animent toujours dans ces invocations qui doivent être basées sur une foi vive et ardente, surtout au moment des tribulations et des afflictions ; car c'est là où réside la source principale de notre secours : «Notre secours est dans le nom du Seigneur.»—*Ps. CXXIII. 8.*

Comme rien n'est plus beau, plus profitable et plus glorieux que la louange et les invocations adressées au nom du Seigneur, de même rien ne saurait être plus injurieux et à nous-même ainsi qu'à Dieu que d'associer son saint Nom à la fausseté, à la vengeance et aux imprécations.

Dans nos efforts pour bien comprendre la gravité de l'aspect négatif ou prohibitif du second commandement, il sera nécessaire de ne point perdre de vue la souveraine grandeur du saint nom de Dieu. Bien qu'il y ait plusieurs manières par lesquelles nous pouvons l'offenser à cet endroit, il en est deux surtout qui semblent, de nos jours, s'être enracinées plus profondément dans plusieurs parties de l'Amérique, ce sont le parjure et les imprécations—offenses qui ne diffèrent guère du blasphème. Ce dernier est le plus grand de